



Déclaration préalable CTU Plénier

Du 22 AVRIL 2021

Monsieur le président,
Cher(e)s Collègues,

Ce jour est présenté pour information un point sur le renforcement de la DIMOA visant à renforcer sa capacité opérationnelle notamment au regard du plan de relance, des augmentations d'investissement et du projet de modernisation de VNF.

S'il est à saluer le fait que ce renforcement nécessaire passe par 5 recrutements supplémentaires cette année et la volonté de fin de vacance de poste structurelle pour atteindre la cible en ETP, la CFDT-VNF souhaite souligner qu'il n'en sera pas de même pour l'ingénierie territoriale qui à l'inverse sera impactée par le dialogue de gestion. Cette dernière ne sera pourtant pas en reste concernant la hausse de la charge de travail.

Dans l'ensemble, les moyens au regard des objectifs fixés restent faibles et nous relayons une nouvelle fois les alertes émanant de nombreux personnels sur la pression et la charge de travail croissante pour lesquelles, ils se sentent parfois bien désarmés.

Les autres points à l'ordre du jour matérialisent très bien le virage numérique pour la formation et le déroulé de carrière au travers du campus digital et de l'université de la voie d'eau. Si là encore, il est indispensable que VNF modernise ses outils, il n'en est pas moins indispensable de s'assurer que personne ne reste sur le bas-côté. En effet, à ce jour, de nombreux personnels sont encore sous équipés ou même non équipés et il est primordial qu'en parallèle du développement de ces outils, la direction s'assure d'une égalité d'accès aux différents dispositifs pour les personnels.

Aussi, la CFDT-VNF demande de la visibilité sur la dotation et les délais nécessaires pour équiper en matériels la totalité de son personnel.

Outre l'équipement, il sera également indispensable de prévoir un accompagnement renforcé des personnels notamment les moins aguerris sur ces nouveaux outils. Garantir une égalité d'accès à la formation, à la communication est indispensable pour la suite afin de garder une cohésion et une dynamique pour l'ensemble des personnels.

Concernant le CPF, vous indiquez l'échéance du 31 décembre 2020 pour procéder au transfert des droits du DIF vers le CPF mais, sauf erreur, il semble que ce délai a été prolongé sur 2021. Nous vous demandons de vous en assurer et le cas échéant de porter l'information aux personnels qui auraient raté cette échéance.

A l'aube d'une potentielle sortie progressive de la crise sanitaire qui basculera inéluctablement sur une crise sociale majeure, nous souhaitons inviter la direction à s'inscrire dans l'appel à la solidarité engagé par la CFDT concernant l'accompagnement des jeunes dans cette période difficile.

A titre d'exemple, en Hauts-de-France, 32,2% de la population a moins de 25 ans. La part des actifs de 15 à 24 ans déclarant être au chômage s'élève à 35,6%. La part des 15-24 ans « non insérés » (ni en emploi, ni scolarisés) s'élève à 20,8%. Ces taux sont tous deux supérieurs à la part nationale.

Ces chiffres ne sont pas la résultante de la crise que nous traversons. Cette situation, nous ne la découvrons pas. Mais la crise sanitaire a un effet amplificateur qui nous oblige plus encore que nous ne le faisons auparavant à nous mobiliser pour les jeunes de notre région.

En effet, ce sont plusieurs centaines de jeunes apprentis qui se trouvent encore aujourd'hui sans contrat, à la recherche d'un employeur, alors même qu'à VNF les besoins exprimés sont supérieurs à l'offre proposée et autorisée par le ministère.

Nous invitons la direction à se saisir de ce sujet et à relayer auprès des tutelles son envie et sa capacité à répondre présente au-delà du plafond actuellement autorisé et cela pour l'ensemble des besoins dans toutes les directions territoriales.

Enfin, et pour conclure cette déclaration, nous souhaitons que les bonnes intentions affichées de la direction et parfois même clairement écrites notamment dans le pacte social soient réellement mises en œuvre.

A l'aube de nombreux projets de réorganisation et d'une modernisation du réseau qui va conduire à la remise en cause de certaines missions au profit de nouvelles, il est important que la direction rassure le personnel qui seront amenés à voir leur poste fortement modifié et parfois même supprimé.

Seront-ils clairement prioritaires pour être reclassés au sein de VNF ? D'ores et déjà nous constatons que pour certains dont le poste a été supprimé, leur candidature a été évincée au profit de candidature externe tout en ayant le bon profil pour ces postes.

Cela n'a pas vocation à rassurer et à donner confiance pour les projets à venir au sein de VNF qui doit garantir que tous les personnels pourront trouver leur place dans l'établissement. Nous demandons des garanties sur le fait que tous les personnels qui voient leur poste fortement modifié ou supprimé puissent être prioritaires dans le reclassement. Dans l'absolu, s'il ne devait pas y avoir de poste vacant correspondant à leur profil et leurs responsabilités, il doit y avoir un engagement de créer un poste correspondant à leurs compétences.

Un peu de quoi qu'il en coûte pour accompagner cette transformation serait bienvenu ! Cela passera aussi, par exemple, par la mise en place d'un accord d'intéressement pour les agents de droit public, promis depuis longtemps mais toujours incertain à cette date !